



Province de Québec
Municipalité régionale de
comté de Lotbinière

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général, que le règlement numéro 359-2024 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et adopté par le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière lors de son assemblée du 12 février 2025, est entré en vigueur le 17 avril 2025, suite à un avis favorable de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le but du règlement 359-2024 est d'intégrer les dispositions relatives aux éoliennes commerciales du RCI 127-2002 au SADR et à les bonifier.

Ce règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au www.mrcotbiniere.org/sadr/ et au bureau municipal de chaque municipalité locale de la MRC.

Fait et donné à Laurier-Station, ce 15^{ème} jour du mois de mai 2025.

Stéphane Bergeron
Directeur général